

FCP Iriséa Décembre 2025

➤ Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF, géré par Natixis Investment Managers International et géré par délégation par VEGA Investment Solutions

Code ISIN	FR001400YW65 (Rubis) - FR001400YW73 (Saphir)
Durée de vie de la formule	8 ans et 11 jours
Fiscalité	FCP éligible au compte-titres et au contrat d'assurance vie / capitalisation
Date d'échéance de la formule	15 décembre 2033
Frais d'entrée	Acquis au distributeur : 2,50% maximum, jusqu'au 3 décembre 2025 à 12h30
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou de fonctionnement maximum	2,50 % TTC maximum par an pendant la durée de la formule
Frais de sortie	<p>Jusqu'au 3 décembre 2025 avant 12h30 et aux dates d'échéance anticipée ou finale : 0%</p> <p>A compter du 3 décembre 2025 après 12h30 : 4 %, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 % maximum acquis à la société de gestion - 1 % acquis au FCP

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.



< > Fonds à capital non garanti

- > L'investisseur supportera une perte en capital si l'indice Euronext World Invest In France 40 decrement 5% enregistre, par rapport à son Niveau Initial, une baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale le 2 décembre 2033. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi. Les principaux risques sont : **risque de perte en capital**, risque actions, risque de taux, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de liquidité, risque lié à la réutilisation des garanties, risque de durabilité. Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du fonds.

Indicateur de Risque : 5/7

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). L'échelle de risque indiquée sur le document est celle en vigueur à la date de rédaction du document.

< > Mécanisme de la formule

- > La Formule du Fonds est liée à l'évolution de l'Indice Euronext World Invest In France 40 decrement 5%, qui est composé d'un ensemble de 40 entreprises ayant annoncé des investissements ou des créations d'emplois en France au cours de 3 dernières années et qui répondent à certains critères d'éligibilité et de sélection en termes de liquidité et de caractéristiques ESG. L'indice est construit sur la base de l'indice Euronext Developed Markets. L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions composant l'indice et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de dividendes à 5%. Cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. A la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entraînerait une performance négative, alors la probabilité de perte en capital serait augmentée.

L'administrateur de cet indice est Euronext. L'indice est consultable sur :

<https://live.euronext.com/fr/product/indices/FRIX00002801-xpar>

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, dû à l'effet de plafonnement des gains.



FICHE DE CONSTATATION

Fonds à formules

La Formule est définie comme étant celle permettant à tout porteur présent dans le Fonds le 4 décembre 2025 d'obtenir :

Soit à la première Date d'échéance Anticipée, 16 décembre 2027, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **14%** (soit un TRA de **6,66%**) si à la première Date de Constatation Intermédiaire le 3 décembre 2027, l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins par rapport à son Niveau Initial ;

Soit à la deuxième Date d'échéance Anticipée, le 14 décembre 2028, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **21%** (soit un TRA de **6,50%**) si à la deuxième Date de Constatation Intermédiaire, le 1er décembre 2028, l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins par rapport à son Niveau Initial ;

Soit à la troisième Date d'échéance Anticipée, le 13 décembre 2029, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **28%** (soit un TRA de **6,32%**) si à la troisième Date de Constatation Intermédiaire, le 30 novembre 2029, l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins par rapport à son Niveau Initial ;

Soit à la quatrième Date d'échéance Anticipée, 12 décembre 2030, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **35%** (soit un TRA de **6,16%**) si à la quatrième Date de Constatation Intermédiaire le 28 novembre 2030, l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins par rapport à son Niveau Initial ;

Soit à la cinquième Date d'échéance Anticipée, 11 décembre 2031, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **42%** (soit un TRA de **6%**) si à la cinquième Date de Constatation Intermédiaire le 28 novembre 2031, l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins par rapport à son Niveau Initial ;

Soit à la sixième Date d'échéance Anticipée, 16 décembre 2032, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **49%** (soit un TRA de **5,83%**) si à la sixième Date de Constatation Intermédiaire le 3 décembre 2032, l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins par rapport à son Niveau Initial ; ou

A la Date d'Echéance Maximum, le 15 décembre 2033 :

■ **Si à la Date de Constatation Finale**, le 2 décembre 2033, **l'Indice a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription **diminuée de la totalité de la baisse** de l'Indice. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital** ; ou

■ **Si à la Date de Constatation Finale**, le 2 décembre 2033, **l'Indice a baissé de plus de 10% sans baisser de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription (soit un TRA de 0%) ; ou

■ **Si à la Date de Constatation Finale**, le 2 décembre 2033, **l'Indice est en hausse ou a baissé de 10% ou moins** par rapport à son Niveau Initial, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée d'un Gain de **56%** (soit un TRA de **5,69%**).

* Le Taux de Rendement Annuel (TRA) s'entend brut de prélèvements sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée de 2.5% dans le cadre du CTO, et hors versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation : les frais du contrat s'imputent sur les performances du support.



FICHE DE CONSTATATION

Fonds à formules

- **Niveau Initial de l'indice**
Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 4, 5 et 8 décembre 2025 : **4 492,93 points**
- **Niveau de l'Indice aux Dates de Constatation**
Le Niveau de l'Indice aux dates de Constatation Intermédiaire est le niveau de clôture de l'indice publié les 3 décembre 2027, 1^{er} décembre 2028, 30 novembre 2029, 28 novembre 2030, 28 novembre 2031 et le 3 décembre 2032. Le Niveau de l'Indice à la date de Constatation Finale est le niveau de clôture de l'indice publié le 2 décembre 2033.
- **Valeur Liquidative de Référence**
La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du 10 juillet au 4 décembre 2025. Elle est égale à **1 005,86 euros**.

La formule de calcul de la performance n'est acquise qu'à l'échéance de la formule (2 ans et 12 jours, 3 ans et 10 jours, 4 ans et 9 jours, 5 ans et 8 jours, 6 ans et 7 jours, 7 ans et 12 jours ou 8 ans et 11 jours). Pour bénéficier de la formule du fonds FCP Iriséa Décembre 2025, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale et en dehors des échéances anticipées implique un risque de perte en capital pouvant représenter la totalité du capital investi si l'Indice baissait de 100%.

Repères

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : VEGA Investment Solutions

Dates de constatation *	Niveau de l'indice	Performance nette	Evénement	Résultat	Date d'échéance
03/12/2027					16/12/2027
01/12/2028					14/12/2028
30/11/2029					13/12/2029
28/11/2030					12/12/2030
28/11/2031					11/12/2031
03/12/2032					16/12/2032
02/12/2033					15/12/2033

* Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Mentions légales

Ce document, rédigé par VEGA Investment Solutions est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par VEGA Investment Solutions. Bien que VEGA Investment Solutions considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Solutions.

Le Fonds Commun de Placement FCP Iriséa Décembre 2025 est géré par Natixis Investment Managers International et par délégation par VEGA Investment Solutions. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 20 mai 2025. Les caractéristiques, l'indicateur de risque et les frais liés à l'investissement dans FCP Iriséa Décembre 2025 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur

<https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400YW65/detail>

ou <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400YW73/detail>

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues.

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques de conflits d'intérêts.

Document non contractuel, achevé de rédiger en décembre 2025.

VEGA Investment Solutions - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros - 329 450 738 RCS Paris - Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 90-009 - 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7 Promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08045100.

